

LES

# PAPIERS

DU COLLEGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

N°13

LES FEMMES ET LA LOI

# Les femmes et la loi

**Françoise Picq, *Droit maternel ou politique ? Variations sur un mythe d'origine.***

**Marie-Josèphe Dhavernas, *Mythologie féminine d'un "ailleurs" de la loi et son intégration dans le discours patriarcal.***

**Françoise Duroux, *Françaises encore un effort. Les paradoxes de la nature. De la loi de jouissance.***

**Brigitte Bardet, *Sade et la critique.***



Françoise Picq  
Maitre de Conférences  
Science politique  
Université de Paris-Dauphine

## DROIT MATERNEL OU POLITIQUE ?

### VARIATIONS SUR UN MYTHE D'ORIGINE

Il y a peu de consensus aussi établi dans les milieux scientifiques que l'invalidation des théories faisant état d'un ancien "matriarcat". On le rappelle aux anthropologues débutant(e)s : "la notion d'un âge d'or de pouvoir féminin avait eu une vie brève et une mort sans aucun doute méritée au 19<sup>e</sup> siècle" -1-.

Il y a peu, d'un autre côté, de théories "scientifiques" désavouées par les professionnels qui aient la vie aussi dure en dehors des milieux de spécialistes. Pourquoi une telle divergence de points de vue ?

Peut-être ces théories posaient-elles des questions intéressantes, qui n'ont pas été remplacées par des explications alternatives aussi satisfaisantes pour l'esprit.

On peut comprendre l'utilité de cette théorie dans une problématique féministe : Suzanne Blaise, Le Rapt des origines. -2- : considérant que rien ne permet de trancher entre les arguments des tenants du matriarcat primitif et ceux qui le contestent, qu'il existe autant d'éléments dans un sens que dans l'autre, S.B. choisit la solution qui s'accorde avec la conception du monde qui lui convient : le patriarcat est un phénomène historique. Ayant eu un début, il peut aussi s'achever.

Peut-être, d'un autre côté, la réfutation ressemble-t-elle trop à une dénégation pour être tout à fait convaincante. L'hypothèse ne doit pas être évoquée. -3-

Tout se passe comme si cette question permettait de tracer une ligne de démarcation entre science et idéologie. Il suffirait d'évoquer une ancienne prééminence des femmes pour perdre tout crédit scientifique ; et à la limite il suffirait de balayer cette question pour être pris(e) au sérieux.

A vrai dire l'interdit dépasse de beaucoup la question de la place des femmes. C'est toute la question des origines sociales qui est interdite de science.

Il n'en a pas toujours été ainsi.

Au XIX<sup>e</sup> siècle l'anthropologie a cru pouvoir apporter la réponse de la science à ce mystère que d'une façon ou d'une autre (mythes, religions, philosophies), tous les peuples ont cherché à percer. Elle fut le mythe d'origine des temps modernes. La science opposait sa vision de l'évolution de l'humanité à celle, régressive, de la Bible.

Réflexion sur les origines de l'homme, l'anthropologie offrait aux sociétés occidentales, le miroir déformant d'autres sociétés considérées comme primitives. Certains crurent y voir tout autre chose que leur propre image : des sociétés structurées sur un autre mode, sur d'autres valeurs, une petite enfance de l'humanité sous la direction des mères. Impressionnés par cette découverte, ils osèrent mettre en doute les principes jusqu'alors considérés comme éternels, les institutions qui se prétendaient permanentes et exemplaires, comme le mariage, la paternité .

Dans leur volonté de comprendre le monde et son histoire, indépendamment des dogmes religieux ; ces "scientifiques" ont certes eu tendance à construire avec du sable, à projeter au delà des données dont ils disposaient, à formuler des schémas explicatifs plus satisfaisants pour l'esprit que fondés empiriquement. N'empêche, ils posaient des questions fondamentales : qui sommes-nous ? d'où venons-nous ? où allons-nous ? Comment les choses sont-elles devenues ce qu'elles sont ? Qu'est-ce qui justifie les inégalités sociales ou sexuelles ?

Mais les temps ont changé et avec eux l'objet de la science. Chaque époque réagit contre la précédente et bien souvent les disciplines se forment une rigueur en récusant leur ancien propos. "Une fois tentées les grandes synthèses qui constituent l'acte de naissance d'une discipline, il faut savoir se replier sur des recherches plus limitées et moins exaltantes" -4-



-Le caractère péremptoire du désaveu interdit toute discussion, mais si on y regarde de plus près on ne peut qu'être frappé(e) par le décalage entre deux discours et paradoxalement par leurs points communs.  
Je voudrais donc faire quelques mises au point avant de soulever diverses questions.

Le consensus établi chez les scientifiques peut être résumé en trois points :

- Bachofen est l'inventeur du "matriarcat".
- le terme désigne une société gouvernée par les mères (comme l'indique l'étymologie Mater-Arkhe, pouvoir ou gouvernement des mères).
- Cela n'existe pas, car les chefs sont généralement des hommes, même dans les sociétés matrilineaires. "Il faut pourtant bien reconnaître que les hommes ont une tendance -fâcheuse peut-être mais partout attestée à exercer le pouvoir et le contrôle social même au sein de sociétés matrilineaires" -6-

Je soulèverai deux problèmes, parmi ceux que pose ce consensus : le premier de vocabulaire, le second de contenu.

#### 1-Les mots pour le dire

Seul le terme "matriarcat" est passé à la postérité, et attribué aux auteurs du XIX° siècle.

- "Matriarcat : terme utilisé au 19° siècle pour désigner une forme hypothétique de société dans laquelle les femmes étaient dirigeantes et gouvernantes" Dictionary of the social Sciences

Or s'il est couramment employé au début du XX° siècle.

On le trouve chez des anthropologues comme Letourneau ou Giraud-Teulon, chez des linguistes comme Legrand-Meninski, chez des féministes comme Madame Hudry-Menos et Jeanne Deflou (du Groupe français d'études féministes qui a publié des morceaux choisis du Mutterrecht de Bachofen), chez des socialistes comme Paul Lafargue... -7- Et bien sûr chez les théoriciens qui ont victorieusement réfuté son existence. (Matriarcat, en anglais : Matriarchy, en allemand : Matriarchat.)

On ne le trouve ni chez Bachofen, ni chez Morgan, ni chez Engels :

-Bachofen emploie le terme "Mutterrecht" (Droit de la mère) et parfois "gynaekokratie" (à la différence du droit maternel que Bachofen suppose avoir été un système très répandu dans l'Antiquité ; la gynécocratie semble très exceptionnelle).

-Chez Lewis Henry Morgan, on trouve (en Version originale de Ancient society) un seul terme "motherright".

-Quant à Engels, qui reprend l'analyse des deux premiers, et leur donne un retentissement international dans le grand public, il utilise comme Bachofen le terme "Mutterrecht" ; il tient à préciser : "Cette reconnaissance exclusive de la filiation maternelle et les rapports d'héritage qui en résultent avec le temps, (Bachofen) les désigne par le terme "Droit maternel" ; je garde cette dénomination pour sa brièveté, mais elle est impropre car à ce stade de la société, il n'est pas encore question de "droit" au sens juridique du terme"-3-

Il semble donc que ce ne soit que par la magie de la traduction que Bachofen puisse être tenu pour l'inventeur du "matriarcat". - 3-

## 2- De quoi parle-t-on ?

Le consensus est établi parmi les scientifiques sans qu'il soit simple d'identifier l(es) auteur(s) qui auraient "définitivement réfuté" ces théories. (Claude Lévi Strauss cite Robert Lowie, qui lui même se réfère à Boas.)

- "R.H. Lowie établit la vanité d'une recherche des origines en faisant une critique définitive des idées de Morgan", Paul Mercier, Histoire de l'Anthropologie. (op.cit.-4-)

L'essentiel de la démonstration de Lowie porte sur l'évolutionnisme dont il présente d'ailleurs une assez grossière caricature. (Il s'attaque spécialement à l'oeuvre de Morgan, parce que celui-ci a été -à son insu- adopté par les marxistes)

Pour ce qui concerne le "Matriarcat" lui-même, Lowie y oppose un seul argument et quelques exemples :

Il n'y a pas matriarcat chez les Pueblo, dit LOWIE, car les femmes ne participent pas aux affaires gouvernementales. il n'y a pas matriarcat chez les Khasi ; les femmes y possèdent les maisons, les bijoux, se les transmettent de mère en filles, "Ce n'est à n'en pas douter que par courtoisie que ce système est appelé matriarcat car l'homme n'y compte pas pour rien et la souveraineté politique, transmise en ligne féminine est exercée par des hommes". Il n'y a pas matriarcat chez les Iroquois, dit-il enfin : les femmes possèdent les maisons, les terres, arrangent les mariages, dirigent les clans, nomment leur candidat lors d'une vacance au conseil des chefs,



empêchent les élections "mais elles n'entrent pas dans le conseil supérieur de la Ligue".

C'est donc en ramenant le "matriarcat" à un seul et unique critère : celui de l'exercice direct du pouvoir politique que Lowie conclut à son inexistence. -10-

Or chez les théoriciens du "droit maternel" il n'est jamais question de pouvoir politique des femmes. Bien au contraire.

-Bachofen parle de la prédominance des femmes dans la famille, de la "base essentiellement religieuse" de ce système ; il évoque son "organisation juridique", son "organisation morale", jamais son organisation politique (les femmes ont fait faire un grand pas à l'humanité en amenant à la sédentarité avec l'agriculture et en imposant le mariage) mais c'est aux hommes qu'il revient d'avoir établi l'organisation politique, l'Etat qui est le moyen le plus définitif de la déchéance féminine. "c'est la raison d'Etat romaine en tant qu'empire masculin" qui établit de façon définitive le patriarcat dans toutes les institutions. Ce dont Bachofen se réjouit car le patriarcat est pour lui la forme supérieure de la société.

-Morgan pour sa part a établi une distinction entre "l'organisation sociale fondée sur les gentes, les phratries, les tribus" c'est à dire sur la parenté ; et "l'organisation politique fondée sur le territoire et la propriété". C'est au premier stade de l'organisation gentilice que Morgan place la prédominance des femmes. Celle-ci s'expliquant par le fait que les femmes restent groupées à travers les générations dans la gens matrilineaire, tandis que les hommes quittent celles-ci. La prédominance des femmes dans ces sociétés ne s'apparente pas à l'exercice du pouvoir politique ; et les chefs sont des hommes. Mais le pouvoir politique y apparaît subordonné à la société que les femmes dominent par leur importance dans la vie familiale, économique et sociale.

Le grand renversement -le passage à la filiation masculine- a lieu dans la société gentilice. Au stade de l'organisation politique -ultérieur-, la parenté n'est plus le lien social dominant et les femmes sont en dehors des circuits.

-Engels situe la prédominance des femmes dans le communisme primitif ; dans une société sans pouvoir. Il l'explique comme Morgan par le clan matrilineaire et par leur rôle dans l'économie domestique communiste. La "défaite historique du sexe féminin" (le renversement du droit maternel) est antérieure au développement des classes sociales et donc de l'Etat.

On s'aperçoit donc, curieusement que théoriciens du Droit maternel et pourfendeur du matriarcat sont d'accord entre eux sur un point essentiel :

Dans aucune société les femmes n'exercent de pouvoir politique.

-La politique est ce qui pour les uns entérine la dépossession des femmes.

-elle est pour les autres ce qui prouve que les femmes ont toujours été dominées.

-Elle est pour tous exclusivité masculine.

Comment expliquer cet accord, au delà de la polémique, sur la place des femmes dans les sociétés primitives ? Que dit-il de la spécificité du phénomène politique ? du rapport des femmes à la politique ?

Quel éclairage peuvent fournir les interprétations de l'Anthropologie dans les différences et les points communs qu'elles révèlent avec nos sociétés. Ainsi de l'attribution aux hommes de la politique, de façon exclusive ici, préférentielle là.

### 3 - Questions sur la politique :

a) Les sociétés étudiées distinguent absolument les rôles masculins et féminins. Même si la répartition varie d'une société à l'autre, elle est toujours très nette et souvent exclusive. (les activités masculines étant souvent plus valorisées tant par les anthropologues -qui sont généralement des hommes- que par leurs informateurs -masculins-).

Mis à part quelques rares exceptions, la politique, comme la guerre sont l'apanage des hommes. Ainsi pour Eduard Hahn -11- et l'Ecole historique allemande, les femmes, qui ont eu l'initiative de la cultivation et de la transformation des aliments et des végétaux par des procédures complexes ont inventé l'activité économique ; mais ce sont les hommes qui ont inventé la politique et l'Etat.

b) L'attribution aux hommes de la politique résulte-t-elle de l'origine guerrière de celle-ci ? La politique serait "la guerre continuée par d'autres moyens" (réciproque de la proposition de Clausewitz).

Quelles seraient les conséquences d'une telle origine sur le mode d'exercice de la politique aujourd'hui ? sur la place des femmes dans la cité ?

Qu'est-ce que le suffrage féminin implique de remise en question de cette image de la politique ?



c) N'y a-t-il pas d'autre origine possible, d'autre mode d'exercice du pouvoir ?

Pierre Clastres, qui réfute l'analyse économique d'Engels pour donner la primauté au politique dans l'établissement des différences sociales, éclaire par ailleurs un mode d'exercice du politique excluant la coercition. Dans ce schéma, il apparaît que c'est seulement le pouvoir coercitif qui s'origine dans l'autorité nécessaire au chef de guerre, non celle du chef de paix que la Société contre l'Etat maintient hors l'échange des mots, des biens et des femmes. -12-

De même Morgan note-t-il dans le choix des sachems "la volonté d'exclure du corps des gouvernants les hommes les plus capables afin que leurs desseins personnels ne perturbent pas l'action du gouvernement" -13-

d) L'exercice du pouvoir par les hommes n'implique pas nécessairement subordination des femmes.

Ainsi des Trobriandais, étudiés de façon approfondie par Bronislaw Malinowski. Celui-ci insiste sur l'importance de la filiation matrilineaire ; même contrebalancée par la résidence patrilocale, elle implique un statut des femmes très privilégié. Les activités masculines et féminines sont très séparées ainsi que les sphères d'influence. Parmi les activités masculines il en est une où l'on voit bien se dessiner la politique. Le "potlach" est le moyen de l'échange symbolique entre les tribus où la compétition, pour être moins brutale que dans la guerre répond aux mêmes objectifs et produit les mêmes résultats (prouver sa supériorité en écrasant l'autre, assurer son pouvoir sur les siens entraînés dans la lutte). Cette compétition concerne les hommes et eux seuls ; les femmes n'en sont ni participantes, ni enjeu.

Nombreux sont les exemples : La société iroquoise, principal terrain d'investigation de Morgan, est souvent citée par d'autres auteurs aussi, comme Margaret Mead -14-. On peut y voir la suprématie féminine dans la gestion du lien social, même si ce sont les hommes qui sont chefs et font la guerre. Si l'on met en doute que le pouvoir réside dans ces activités spectaculaires -15- alors on y trouve que les matrones détiennent la propriété, répartissent la consommation, gèrent le lien social, et qu'elles disposent avec la rétention des vivres d'un moyen de s'opposer à une expédition guerrière qui n'aurait pas leur accord. Dans cette perspective, guerre et politique apparaissent comme des activités bien dérisoires.

e) -La domination des hommes sur les femmes (qu'elle soit ou non datée historiquement importe peu) n'a-t-elle pas partie liée (plutôt qu'à l'attribution aux hommes du politique) au fait que le politique domine la société ?

Ou peut-être qu'une certaine conception de la politique domine la société.

#### 4- Sur les femmes et la politique

L'admission des femmes au droit de cité n'a jusqu'à présent guère modifié les règles et le fonctionnement du jeu politique. La politique reste bien dominée par les normes antérieures. La politique reste considérée comme une affaire d'hommes, elle garde trace de cette mentalité primitive qui en fait une "fête de l'homme", comme le notait Maurice Duverger : "le club, le forum, la parlote, le Parlement, la vie politique en général"-16-

Cela expliquerait qu'en dépit de toutes les évolutions sociales la politique reste un domaine où s'accroche le monopole masculin avec l'énergie du désespoir.

Comme si la continuation du politique avait besoin de rejouer éternellement l'exclusion de ces "empêcheuses de politiquer en rond" que sont les femmes.

f) - Léo Hamon mettait en lumière une distinction qui n'a pas forcément perdu tout son sens : (peut-être en raison de leur jeunesse en politique) disait-il, celle-ci ne s'identifie pas pour elles à "ce que les Anglais appellent politics, à la compétition des partis", mais avec ce qu'ils nomment "policy, aux affaires de la Cité".

La différence dans le rapport des hommes et des femmes à la politique n'a pas fini de faire couler de l'encre. De plus en plus elle est considérée comme à l'avantage des femmes. Les femmes politiques, tout en rejetant violemment le féminisme reprennent à leur compte certains thèmes -17; les femmes seraient moins grisées par leur propre discours, plus proches des gens, de la vie quotidienne ; finalement elles échapperaient en partie au discrédit à l'égard de la classe politique. Mais -résistance des hommes ou désintérêt des femmes- ce changement de perspective ne se traduit guère par une progression des femmes dans la vie politique.



g) - On pourrait revenir au schéma de Bachofen et le regarder autrement :

Qu'est-ce en effet que le "droit maternel" dont parle Bachofen ? un droit éternel, plus fort que le droit du plus fort, qui "ne vit pas seulement aujourd'hui et demain mais vivra à jamais" ; c'est celui qu'Antigone oppose au Jus strictum de la raison d'Etat de Créon.

C'est le droit naturel que les révolutionnaires de 89 inscrivaient dans leur "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen" , "afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté, de son bonheur, le magistrat la règle de ses devoirs, le législateur l'objet de sa mission".

Mais dit Bachofen : "l'ancien jus naturelle n'est pas comme ce qu'on appelle aujourd'hui par ce nom une pure spéculation philosophique. C'est un événement historique, un degré de la culture ; il est plus ancien que le droit purement positif de l'Etat, c'est l'expression de la première idée religieuse".

A celui-ci s'oppose le droit paternel, supérieur parce qu'il "implique le détachement des évidences grossières de la nature, l'essor de l'intelligence, la rupture des anciennes entraves de l'existence", qui incarne bien le droit positif, du droit du plus fort, de "la raison d'Etat romaine".

h) Comment ne pas voir un même mouvement, bien qu'avec des décalages dans le temps, entre le rejet de l'idée de droit naturel et la réaction anti-évolutionniste en Anthropologie ?

Comment ne pas faire un rapprochement entre l'exclusion des femmes du politique et la mise à l'écart du droit naturel quand les circonstances politiques et les rapports de forces en ont décidé ainsi ?

L'échange d'arguments est significatif lors de la séance de la Convention où furent interdits les clubs de femmes :

-Amar demande l'interdiction, au nom de la nature ; (non pas celle-du droit naturel -à l'aune de laquelle est jugé le droit-, mais une nature tyrannique) : "Chaque sexe est appelé à un genre d'occupation qui lui est propre ; son action est circonscrite dans ce cercle qu'il ne peut franchir, car la nature qui a posé ces limites à l'homme commande impérieusement et ne reçoit aucune loi".

-Charlier s'y oppose au nom du droit naturel : "Je ne sais sur quel principe on peut s'appuyer pour retirer aux femmes le droit de s'assembler paisiblement ; à moins que vous ne contestiez que les femmes font partie du genre humain, pouvez-vous leur ôter ce droit commun à tout être pensant ? "

-Bazire enfin qui conclut à l'interdiction des uns et à l'abandon de l'autre : "Qu'on ne me parle plus de principes!"  
-18-

Le temps était venu de balayer les idéaux, et de faire de la "politique" c'est à dire d'exercer le pouvoir sans états d'âme.

Séminaire de Françoise Duroux ;  
"ANTIGONE, les femmes et la loi"  
Collège international de Philosophie  
23 mars 1989.

#### NOTES :

1. Paula Webster, "Matriarchy, a vision of power", in Toward an anthropology of women, (Raina Reiter), Monthly review press, New-York, 1975.
2. Suzanne Blaise, Le Rapt des origines, 1989.
3. J'ai été étonnée de l'argument utilisé lors de ce séminaire par Nicole Loraux ; elle ne voulait évoquer que ce que pouvaient entendre les spectateurs de Sophocle. Etait-ce donc une question si étrange aux spectateurs grecs du V<sup>e</sup> siècle ? C'est dans le théâtre d'Eschyle (525-456), en particulier les Euménides que Bachofen a puisé une grande partie des données sur lesquelles il a extrapolé.
4. Paul Mercier, Histoire de l'anthropologie, P.U.F., Le sociologue, Paris 1966.
5. Raoul Makarius, introduction à Lewis Henry Morgan, La Société archaïque, Ed. Anthropos, 1971.
6. Serge Tornay, "L'étude de la parenté", in L'Anthropologie science des sociétés primitives ? (Copans, Tornay, Godelier, Clément), Denoël (Le point de la question), Paris 1971.
7. Charles Letourneau, L'Evolution du mariage et de la famille, Delahaye et Lecrosnier, Paris 1888 ; A. Giraud Teulon, "Communication sur les origines de la famille, Société d'anthropologie de Lyon, 11/1/1902, A.Rey, LYON 1902 ; Legrand-



Meninski, Les origines philologiques du matriarcat, 1909 ; Madame Hudry-Menos, La Femme, 1900 ; Jeanne Deflou, Le Sexualisme, critique de la prépondérance et de la mentalité du sexe fort, 1906 ; Paul Lafargue, "Le matriarcat", La nouvelle revue, Mars 1886.

8. Friedrich Engels, L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat, Ed. sociales, p. 50.

9. Le dictionnaire étymologique Larrousse attribue à S. Reinach (fin XIX°) l'invention du terme "à partir du latin mater mère, d'après patriarcat". Je n'ai pas réussi à localiser l'apparition du terme dans l'oeuvre de Salomon Reinach, conservateur des musées nationaux, archiviste très prolifique. (Bibliographie de Salomon Reinach, Paris 1936, 262 pages).

10. Lowie pourtant insiste dans son article "chefferie" de La Sociologie et les sciences de la société sur le fait que dans les sociétés tribales le chef ne dispose pas du "pouvoir" au sens où nous l'entendons.

11. Eduard Hahn, (1856-1928), Die Haustiere und ihre Beziehungen zur wirtschaft des Menschen (Les animaux domestiques et leur relation avec l'économie de l'humanité)

12. Pierre Clastres, La Société contre l'Etat, Ed de Minuit, Paris 1974.

13. Lewis Henry Morgan, La Société archaïque, présenté par R. Makarius, Anthropos, Paris 1971, (New York, 1877), p.166, 167, .

14. Margaret Mead, "Women, position in society", International Encyclopedia of the Social Sciences.

15. Voir Raina Reiter Toward an Anthropology of women, p.12

16. Maurice Duverger, La Participation des femmes à la vie politique, UNESCO 1955.

17. Mariette Sineau, "Autour d'une dette non reconnue : l'apport du MLF sur la scène politique", Crises de la société, féminisme et changements, Actes du Colloque du GEF, Sorbonne, 1988. (Tierce, Revue d'en face, 1990)

18. Paule-Marie Duhet (textes choisis par), Les Femmes et la révolution 1789-1791, Julliard (archives), Paris 1970.